

Description des rôles des capitaines et responsables de groupe

1. Le responsable de groupe :

Le responsable de groupe est garant du bon déroulement des activités de son groupe. Pour cela :

- Il établit le calendrier de son groupe qu'il soumet au comité pour approbation. Ce calendrier reprendra les sorties cyclotouristes et d'autres activités possibles (repas de groupe, week-end de groupe, ...). Les participations extérieures pour son groupe sont planifiées selon l'ART.7 du ROI.
- Il s'assure du bon déroulement de toutes les activités de son groupe, notamment que chaque sortie soit guidée par un capitaine de groupe, responsable de la balade.
- Il épaula le capitaine de route lors des sorties
- Il est responsable du pointage conformément à la procédure disponible sur le site du club.
- Il renseigne au comité toutes participations de « Non-membre » lors d'une sortie.
- Il s'assure du bon déroulement des inscriptions aux sorties extérieures reprises au calendrier. En cas d'absence, il délègue cette tâche au capitaine de route ou à un membre du comité.
- Il est le point de contact du comité à qui il rapporte les desideratas éventuels du groupe.

2. Le capitaine de groupe :

Le capitaine de groupe est responsable, aider par le responsable de groupe s'il est présent, du bon déroulement de la balade du jour. Pour cela :

- Il définit l'itinéraire de la sortie
- Il guide le groupe
- Il assure la cadence adaptée au groupe en tenant compte du profil de la sortie, des conditions atmosphériques et des participants.
- Il prend les dispositions nécessaires en cas de chute, problème mécanique, défaillance afin que tous les participants puissent rejoindre Ath selon leurs desideratas. En cas de chute ayant entraîné des blessures nécessitant des soins, il s'assure que ceux-ci sont apportés et si nécessaire prévient les secours.